

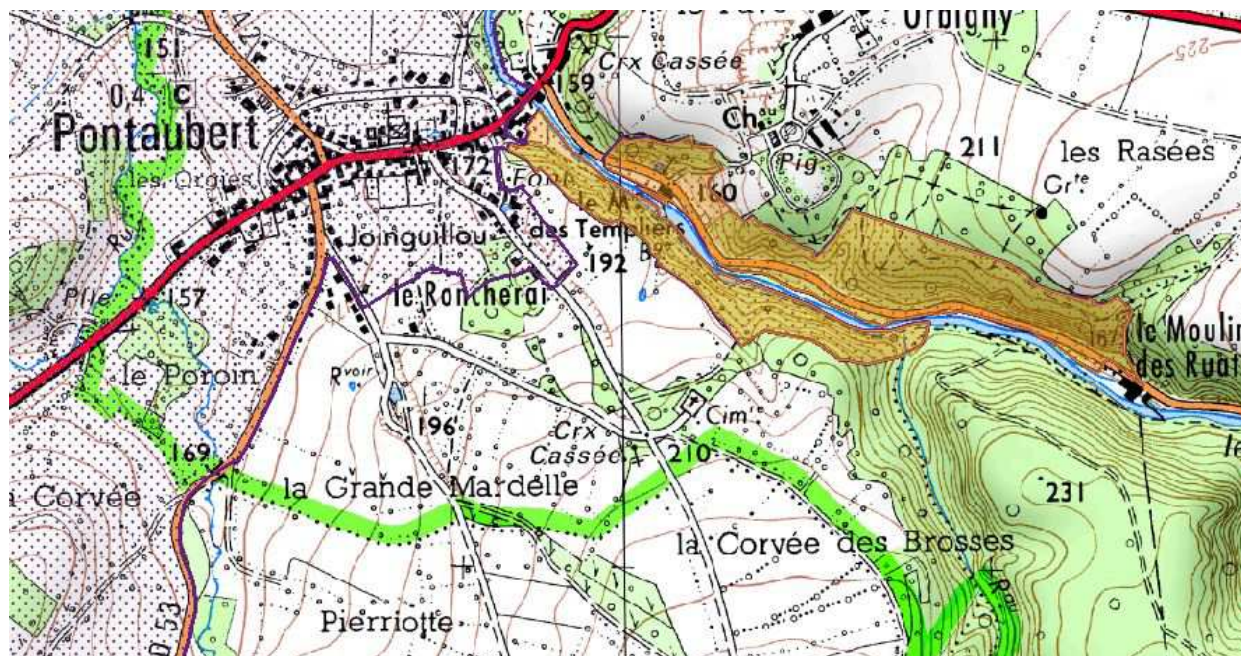
YONNE / SITE INSCRIT n°3

VALLEE DU COUSIN A PONTAUBERT

Commune : Pontaubert

Localisation géographique : environ 2 km à l'ouest d'Avallon

Date de l'inscription : 3 mars 1943



FICHE D'IDENTITE DU SITE

Intitulé de l'arrêté d'inscription :

« La vallée du Cousin à Pontaubert (...), l'inscription vise le plan d'eau du Cousin et la route de Pontaubert à Avallon, dans leur traversée du site, et s'applique aux façades, élévations et toitures pour les immeubles bâtis ».

Modalités de l'inscription :

Arrêté du Ministre de l'Education nationale, vu l'arrêté du 10 août 1942

Statut de propriété au moment de l'inscription :

Propriété privée et publique

Superficie :

30 ha

Qualification du site :

Site naturel et rural

Caractéristiques intrinsèques : vallée, cours d'eau, route, rochers, boisements, prairies, ancien moulin

Intérêt patrimonial au titre de la loi du 2 mai 1930:

Site d'intérêt pittoresque, paysager, historique et scientifique régional

Autres protections (site classé, MH, abords MH, ZPPAUP, secteur sauvegardé):

Le site est en continuité avec le site inscrit du Vézélien.

Inventaire général du patrimoine culturel (base Mérimée)

Non

Inventaires, protection et gestion au titre des milieux naturels

- **Inventaire Znieff**

Znieff de type 1 : « Vallée du Cousin » (841ha) : ensemble du site inscrit

Znieff de type 2 : « Vallée du Cousin de Cussy-les-Forges à Pontaubert et proches environs » (8 300 ha)

- **Inventaire des Zones humides de la Bourgogne (>4ha)**

Secteur ouest du site inscrit

- **Réseau Natura 2000**

L'ensemble du site inscrit est inclus dans la zone Natura 2000 Directive Habitats SIC FR2600983 « Forêts riveraines et de ravins, corniches, prairies humides de la vallée de la Cure et du Cousin dans le Nord Morvan »

- **Existence d'un programme de gestion concernant le site inscrit /**

Document d'objectifs de gestion (DOCOB) de la zone Natura 2000 « Forêts riveraines et de ravins, corniches, prairies humides de la vallée de la Cure et du Cousin dans le Nord Morvan » en cours d'élaboration.

Autre

La commune de Pontaubert fait partie du **Parc naturel régional du Morvan** créé en 1970 et dont la charte a été renouvelée en 2007. Un atlas des paysages du Morvan a été réalisé par le PNR en 2004.

CARACTERISTIQUES DU SITE

Le site inscrit concerne la partie de la vallée du Cousin comprise, sur le territoire de la commune de Pontaubert, entre le rû des Ruats et le village de Pontaubert. Il s'étend sur environ 2 kms. Il comprend la rivière, la route qui la longe et une partie des versants de la vallée.

La vallée étroite et encaissée est très pittoresque. Le Cousin, avec son lit encombré de rochers de granit et son cours rapide, a des allures de torrent.



La rive gauche, boisée, est longée par un sentier de randonnée, le GR 13 de Pays dit « Tour de l'Avallonais », qui fait partie des anciens chemins de pèlerinage de Vézelay.



La rive droite est longée par une route étroite et sinueuse, la RD427, surplombée par des versants rocheux.



Les milieux naturels de cette séquence de la vallée du Cousin présentent un intérêt patrimonial majeur, identifié dans la Znieff de type 1 « Vallée du Cousin » (841ha), et protégé par la zone Natura 2000 Directive Habitats « Forêts riveraines et de ravins, corniches, prairies humides de la vallée de la Cure et du Cousin dans le Nord Morvan », qui couvrent la plus grande partie du site inscrit.

La vallée du Cousin présente en effet :

- des groupements forestiers rares : aulnaies de bord des eaux, forêts de ravins sur éboulis grossiers à tilleul, érable, frêne et orme de montagne,
- des plantes protégées telles que l'impatience, le millepertuis sur les rochers granitiques, le pavot du Pays de Galle,
- des populations d'oiseaux diversifiées telles que le cincle plongeur et la pie grièche écorcheur,
- une faune aquatique particulièrement riche avec la présence de quatre espèces reconnues d'intérêt européen : l'écrevisse à pattes blanches, la muette perlière, la lamproie de Planer et le chabot,
- quatre espèces de chauve-souris.

Un ancien moulin dit « Moulin des Templiers » ou « Moulin de Pontaubert » témoigne de l'implantation monastique le long des chemins de pèlerinage ainsi que du passé industriel de la vallée. Il figure sur le cadastre napoléonien de 1838. Une croix de chemin est implantée en bord de route en face de l'ancien moulin.



SON ENVIRONNEMENT

La vallée du Cousin encaissée et creusée dans le granit, offre sur une vingtaine de kilomètres, entre Cussy-les-Forges et Givry où le Cousin rejoint la Cure, des paysages naturels remarquables, à la fois riants et sauvages, avec des bois, des prairies et des rochers de granit à la masse imposante. Elle est ponctuée par d'anciennes usines et de vieux moulins. L'intérêt paysager remarquable de cette séquence de la vallée du Cousin a justifié plusieurs protections au titre des sites :

- l'inscription de la vallée du Cousin à Pontaubert (30ha),
- le classement des rochers de la vallée du Cousin à Avallon (3 ha),
- l'inscription du site du Moulin Cadoux à Magny (2ha).

« **La vallée du Cousin et les terrasses d'Avallon** » qui s'étend de Pontaubert à Méliusien est identifiée dans la charte du **parc naturel régional du Morvan**, comme une **zone paysagère sensible** (voir la fiche « *La Terre-Plaine* » de l'Atlas des paysages du Morvan réalisé par le PNR du Morvan).

L'ensemble de la vallée du Cousin présente également un grand intérêt sur le plan biologique qui a justifié deux znieff de type 1 et une entité spécifique de la zone Natura 2000 Directive habitat « Forêts riveraines et de ravins, corniches, prairies humides de la vallée de la Cure et du Cousin dans le Nord Morvan ».

SON EVOLUTION

Utilisation et fréquentation du site

Cette séquence de la vallée du Cousin, très pittoresque, fait partie de l'itinéraire de la vallée du Cousin, identifié comme remarquable dans les guides touristiques et constitue une des approches du grand site du Vézélien. L'ancien moulin a été transformé en hôtel.

Etat du site

Des cartes postales anciennes montrent que le versant rocheux qui surplombe la rive droite de la vallée du Cousin étaient beaucoup plus visibles qu'aujourd'hui où ils sont en grande partie masqués par une végétation arborée.



EVALUATION REGLEMENTAIRE

=>Extension de la protection au titre des sites

Le site de la vallée du Cousin à Pontaubert fait partie de l'entité paysagère naturelle remarquable de **la vallée du Cousin** dont trois sites ponctuels ont fait l'objet de protections au titre des sites (un site classé et deux sites inscrits). Cette vallée pittoresque et très préservée mériterait une protection globale au titre des sites.

En 1934, le ministre chargé des sites avait souhaité étendre le classement de 1933 des Rochers de la vallée du Cousin à Avallon à l'ensemble de la vallée du Cousin, depuis Pontaubert jusqu'aux premières maisons du bas d'Avallon, mais ce projet n'avait pas été soutenu par la CDS de l'époque.

RECOMMANDATIONS DE GESTION

L'Atlas des paysages de l'Yonne souligne l'importance du maintien et/ou de la reconquête de l'ouverture des paysages de vallée et de pente envahis par les boisements et les friches du fait de la déprise agricole, et notamment des paysages remarquables des vallées rocheuses telles que la vallée du Cousin.

Un défrichage ponctuel a été récemment réalisé devant un groupe de rochers



La zone paysagère sensible de « **La vallée du Cousin et les terrasses d'Avallon** » fait l'objet de plusieurs prescriptions dans l'**Atlas des paysages du Morvan** qui concernent :

- **Les fonds de vallée** (Lisibilité des vallées structurantes du paysage : axe visuel, visibilité des cours d'eau) : éviter les micro-boisements, veiller à la qualité des ouvrages et de leurs aménagements, privilégier une gestion pastorale extensive, supprimer les obstacles visuels.

- **Les routes et les points de vue remarquables** (lieu de découverte et de compréhension des paysages) : maintenir l'ouverture et mettre en valeur ces points de vue; soigner les projets d'aménagement des paysages.

- **Les versants visuellement exposés** (coteaux où toute intervention est fortement perceptible) : intégrer les sensibilités paysagères dans la gestion forestière quotidienne.

- **Le développement urbain** (Importance de l'implantation des constructions) : Veiller à la qualité de l'urbanisation et de l'architecture (notamment dans le choix des couleurs et des matériaux), contenir l'étalement urbain. Cette question du développement urbain se pose pour la partie du village de Pontaubert situé en limite ouest du site inscrit.



La gestion paysagère du site doit prendre en compte la protection de ses milieux naturels remarquables. Elle devra respecter les dispositions du document d'objectifs de gestion (Docob) de la zone Natura 2000 « Forêts riveraines et de ravins, corniches, prairies humides de la vallée de la Cure et du Cousin dans le Nord Morvan » lorsqu'il sera approuvé.